



87220 BOISSEUIL
Tél. : 05 55 06 46 10 • Fax : 05 55 06 46 50
accueil@limousinepark.com
Siret 812 067 650 00018 • Code APE 9321Z

Concours photo « #OnEstBienEnLimousin » 2018

Règlement :

Article I : Objet

Le Limousine Park, domicilié au Pôle de Lanaud, 87220 - BOISSEUIL - SAINT HILAIRE BONNEVAL, organise un concours photo dont le thème porte sur le thème « #OnEstBienEnLimousin ».

L'objet de ce concours est de faire découvrir le territoire Limousin ainsi que de faire connaître les activités présentes au sein du Limousine Park, par la photographie. Ce concours est entièrement gratuit et ne comporte aucune obligation d'achat, à l'exception des photos prises à l'intérieur du Limousine Park. Toute personne souhaitant y réaliser des photos devra s'acquitter des droits d'entrée.

Article II : Conditions de participation

La participation à ce jeu est gratuite et ouverte à toute personne âgée de minimum 8 ans (toutes personnes mineurs devant être représentée par son représentant légal), à l'exclusion du personnel du Limousine Park ayant participé à l'élaboration du concours ainsi qu'aux professionnels de la photographie.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par le Limousine Park et le jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La (les) photo(s) envoyée(s) doit (doivent) être en rapport avec le thème : « #OnEstBienEnLimousin ».

La (les) photo(s) doivent être publiées sur le compte Facebook (<https://www.facebook.com/LimousinePark/?fref=ts>) du Limousine Park, avec pour mention le nom de son auteur. Elles doivent également comporter le titre « #OnEstBienEnLimousin », et la mention de la page Facebook du Limousine Park.

Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi. La responsabilité du Limousine Park ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.).



87220 BOISSEUIL
Tél. : 05 55 06 46 10 • Fax : 05 55 06 46 50
accueil@limousinepark.com
Siret 812 067 650 00018 • Code APE 9321Z

Article III : Modalités de participation

Le concours se déroule du mercredi 01 août 2018 à 10h00 au vendredi 31 août 2018 à 23h59.

Pour participer au concours, chaque participant devra respecter les mesures suivantes :

1. Publier sa (ses) photo(s) sur le compte Facebook du Limousine Park, avec les mentions citées dans l'article 2 du présent règlement.
2. Partager la publication du compte Facebook du Limousine Park afin d'obtenir le plus de likes possibles. Les likes seront comptabilisés uniquement sur les publications présentes sur la page Facebook ou le compte Instagram du Limousine Park. Tout partage de la photo autre que sur les comptes mentionnés ci-dessus entraînant des likes ne sera pas comptabilisé.
3. Les photos doivent impérativement concerner la thématique « #OnEstBienEnLimousin » et devra donc comporter un élément typique de la région Limousine apparaissant sur photo. Par ailleurs, toute participation envoyée sans la précision du lieu de la prise de vue ne pourra être acceptée.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie.

Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie. Avant d'être affichées, les photos sont soumises à modération par les équipes du Limousine Park.

Article IV : Critères d'attribution des lots et jury

Les photos envoyées par les participants sont soumises au vote du public. Le Limousine Park décline toute responsabilité concernant l'attribution des likes et laisse la communauté seule juge de la qualité des photos envoyées. Le Limousine Park se réserve le droit d'effectuer les contrôles nécessaires à cette vérification.

Des lots (entrées gratuites, tee-shirt....) seront décernés aux 5 photographies qui auront été partagées reçues le plus de likes.

Le choix du public ne pourra être contesté et il ne sera pas possible de changer le résultat final.

Article V : Dotations

Le nombre total de lots est de 5. L'ordre d'attribution des lots est le suivant :

- 1er prix du jury : 1 pass famille gratuit au Limousine Park valable pour la saison 2019, 2 repas adultes et 2 repas enfants au restaurant *Le Lanaud*, valable en semaine, pour une valeur de 52 €.
- 2ème prix du jury : 2 entrées adultes gratuites valable pour la saison 2019, 2 repas adultes au restaurant *Le Lanaud*, valable en semaine pour une valeur de 34 €.



87220 BOISSEUIL
Tél. : 05 55 06 46 10 • Fax : 05 55 06 46 50
accueil@limousinepark.com
Siret 812 067 650 00018 • Code APE 9321Z

- 3ème prix du jury : 2 entrées gratuites valable pour la saison 2019 et 1 salière et 1 poivrière en porcelaine de Limoges.
- 4ème prix du jury : 2 entrées adultes gratuites au Limousine Park valable pour la saison 2019.
- 5ème prix du jury : 2 goodies et un poster « Limousine ».

Un gagnant ne peut gagner qu'une seule fois.

Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

Article VI : Publication des résultats

Tous les candidats pourront consulter les résultats sur le site web du Limousine Park (<http://www.limousinepark.com>) ou sur la page Facebook du Limousine Park (<https://www.facebook.com/LimousinePark/?fref=ts>) à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Les gagnants seront contactés par message privé via le compte de publication de la photo à partir du 15 septembre et seront invités au Limousine Park pour récupérer leurs lots dans les 60 jours calendaires. Ils seront également publiés sur le Facebook et sur le compte Instagram du Limousine Park. Le Limousine Park ne saurait également être tenue pour responsable des retards, avaries, intervenus lors de la remise des résultats et des lots.

Article VIII : Droits des participants

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « #OnEstBienEnLimousin » autorise le Limousine Park et ses partenaires à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (sites web, réseaux sociaux ...) dans le cadre strict de la promotion du présent concours. Le personnel du Limousine Park s'engage à toujours mentionner les copyrights précisés lors de l'envoi de la ou des photo(s). Pour toute autre utilisation, le Limousine Park devra demander l'accord préalable de l'auteur de la photographie.

Le participant déclare :

- Etre l'auteur de la photographie
- Ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers
- Décharge le Limousine Park de toute réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement la photographie, et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la photo, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : Limousine Park 87220 - BOISSEUIL - SAINT HILAIRE BONNEVAL

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.



87220 BOISSEUIL
Tél. : 05 55 06 46 10 • Fax : 05 55 06 46 50
accueil@limousinepark.com
Siret 812 067 650 00018 • Code APE 9321Z

Article IX : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours permettent au Limousine Park de traiter leur participation audit concours.

Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée au Limousine Park, à l'adresse suivante :

Limousine Park 87220 - BOISSEUIL - SAINT HILAIRE BONNEVAL

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article XI : Garanties

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets, lieux, personnes...) de l'image qu'il propose au Limousine Park. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles, le Limousine Park se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant concerné, sans préjudice pour la collectivité. En tout état de cause, le participant garantit Le Limousine Park contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article XII : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants ne sera admise.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Limousine Park 87220 - BOISSEUIL - SAINT HILAIRE BONNEVAL

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par le Limousine Park. La responsabilité du Limousine Park ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à



87220 BOISSEUIL
Tél. : 05 55 06 46 10 • Fax : 05 55 06 46 50
accueil@limousinepark.com
Siret 812 067 650 00018 • Code APE 9321Z

annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Le Limousine Park pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. Le Limousine Park se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Le Limousine Park ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

Article XIII : Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes d'information du Limousine Park ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

Article XIV : Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Article XVI : Dépôt légal

Le règlement est disponible, à titre gratuit, à l'adresse suivante :

Limousine Park 87220 - BOISSEUIL - SAINT HILAIRE BONNEVAL

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site web (<http://www.limousinepark.com>).